

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 01/09/2021

Dengue à La Réunion : La Réunion passe en période inter-épidémique Le nombre de cas est supérieur aux années précédentes.

Du 16 au 22 août, 73 cas de dengue ont été confirmés (contre 86 la semaine précédente après consolidation des données).

Depuis plusieurs semaines, les indicateurs sont en baisse. La période inter-épidémique est ainsi amorcée. Il convient toutefois de noter que le nombre de cas confirmés reste près de deux fois plus élevé que les années précédentes à la même période. Les passages aux urgences et les hospitalisations hebdomadaires, restés plusieurs mois supérieurs aux années précédentes, se rapprochent désormais des niveaux observés en 2019 et 2020.

La circulation de la dengue concerne la quasi-totalité de l'île. Le secteur Ouest recense la moitié des cas. La commune de Saint-Paul reste la plus affectée.

La préfecture, l'ARS et Santé publique France ont le regret d'annoncer le décès d'un patient directement lié à la dengue, survenu ces dernières semaines.

Afin de freiner l'épidémie et de se protéger des formes sévères de la maladie, la population et les acteurs de la lutte contre la dengue doivent poursuivre les mesures de protection individuelle et collective : appliquer des répulsifs pour se protéger des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau (gîtes larvaires), consulter son médecin en cas de symptômes.

Situation de la dengue au 1^{er} septembre 2021 (données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

- Sur les deux dernières semaines, les cas confirmés sont répartis dans 17 communes.
- Le secteur Ouest comptabilise toujours la moitié de l'ensemble des cas (51%); Saint-Paul reste la commune où le virus circule le plus (35% des cas de la région Ouest)
- Le Sud recense 32% des cas, le Nord 12% et l'Est 5%.
- Saint-Leu, Saint-Pierre et Saint-Denis sont les villes les plus affectées après Saint-Paul.
- 2 communes n'ont plus rapporté de cas depuis 4 semaines : Salazie et la Plaine des Palmistes.

Par ailleurs, des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

REGION OUEST

- **Saint-Paul** (La Plaine, L'œil de Bœuf-Les Filaos, L'Ermitage les Bains)
- **Saint-Leu** (Grand Fond, Stella)

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **29 618 cas confirmés**
- **1 024 hospitalisations**
- **Plus de 4 000 passages aux urgences**
- **20 décès** directement liés à la dengue

Point sur les passages aux urgences et les hospitalisations

En 2021, plus de 4 000 passages aux urgences en lien avec la dengue ont été enregistrés, **soit près de 3 fois plus qu'en 2019 et 2020**. L'activité a été la plus importante aux urgences du CHOR, en cohérence avec la répartition géographique des cas recensés dans l'Ouest, puis au CHU Nord et Sud.

Depuis le début de l'année, plus de 1 000 hospitalisations pour dengue ont été déclarées. La part de patients hospitalisés pour forme sévère est restée significativement supérieure aux années précédentes (25% en 2021 pour moins de 20% auparavant). La part d'enfants de moins de 15 ans hospitalisés pour dengue est également en hausse par rapport aux années 2019 et 2020 (7% en 2021 contre 4% en 2019 et 6% en 2020). Les deux-tiers des cas hospitalisés ont été pris en charge au CHOR.

Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent de :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage**
Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques)** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue** :
 - **Continuez à vous protéger** contre les piqûres de moustiques.
 - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - **Surveillez votre état de santé**, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
 - **Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence** si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - **Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale)** survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**



Les formes graves de dengue touchent **tous les âges** : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, **il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin** sur la prise de **paracétamol**.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974